



OTD de 106 euros prélevé par ma banque

Par **pevonia**, le **16/03/2013** à **16:41**

Bonjour,

En regardant mes comptes bancaires je remarque que ma banque m' a prélevé la somme de 106 euros pour frais OTD.

Je vous donne l historique de celui-ci. Le 28 février je reçois par courrier simple une notification de saisie ATD pour un trop perçu de 2007 émanant des assedic. Je téléphone à ma banque qui me précise qu'elle n'a pas reçu ce genre d'info. Le 5/03 je vais au trésor public verser la somme de 20 Euros et demande d'envoyer à ma banque la main levée. Pendant toute cette période j'ai pu retirer et faire des achats sur mon compte donc mon compte n'était pas bloqué.

Je demande par ailleurs aux impôts si le délai de prescription n'est pas dépassé et leur fait part de ma situation financière, je suis en ASS et je touche une pension d'invalidité. Donc mes revenus s'élèvent à 700/mois. Je leur demande également une remise gracieuse ou un échéancier. 15 jours après, donc le 16 avril, je reçois un courrier du trésor public datant du 08/03/2013 me précisant qu'un échéancier m'a été accordé à raison de 20 euros/mois pendant 20 mois. Et le quinze je m'aperçois que ma banque m'a prélevé 106 Euros de frais pour OTD. hors je pensais que la banque ne prélevait que 10 % de la somme sans me prévenir.

Que dois-je faire ? Est ce que ma banque a bien reçu un courrier du trésor public demandant de mettre à disposition cette somme.

Je ne sais que penser.

Quels sont mes recours.

Cordialement